

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 17 décembre 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2024-12-17-47 | Finances communales - Budget annexe de la  
Résidence Autonomie A. Croizat - Décision modificative n°1**

**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13  
Nombre de pouvoir : 4  
Nombre d'excusés : 0  
Convoqué le 12 déc. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

**Etaient excusés sans pouvoir :**



**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M22,
- La délibération du conseil d'administration du 21 mars 2024, adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024.

**Considérant :**

- Que cette décision modificative intègre des ajustements de dépenses pour couvrir les besoins de la dotation aux amortissements 2024.

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses				
	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
S220	68112	016	Immobilisations corporelles	917,90 €
	678	016	Charges exceptionnelles	26,10 €

Recettes				
	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
S220	777	016	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	944,00 €

**INVESTISSEMENT**

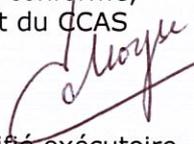
Dépenses				
	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
S220	2188	21	Autres immobilisations corporelles	-26,10 €
	1392	026	Collectivités et établissements publics	944,00 €

Recettes				
	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
S220	28183	28	Matériel de bureau et informatique	323,00 €
	28188	28	Autres immobilisations corporelles	594,90 €

**Résultat du vote :**

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 20/12/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20241217-2024-12-17-47-DE

Publié ou notifié : 09 JAN. 2025